



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 18239

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le chantier de la réforme des retraites. Il lui demande si, dans le cadre de la consultation engagée auprès des différents partenaires sociaux, il envisage de rencontrer la Confédération française des retraités (CFR). La CFR est née de la fusion de la Fédération nationale des aînés ruraux, de la Fédération nationale des associations de retraités, de l'Union française des retraités et de la Confédération nationale des retraités. Avec plus de deux millions d'adhérents, elle apparaît comme un interlocuteur incontournable. Il le remercie de sa réponse.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attaché à la participation des retraités et des personnes âgées aux instances qui traitent des problèmes les concernant. Pour cette raison, des personnes âgées et des retraités siègent aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale du régime général au titre des personnes qualifiées désignées par l'Etat en raison de leurs compétences. Par ailleurs, des conseils de surveillance au sein desquels siègent des représentants des retraités sont institués auprès de chaque caisse nationale du régime général, complétant ainsi le système de représentation sociale traditionnel et garantissant une consultation permanente des retraités sur les questions qui les concernent. A cet égard, la plupart des associations de retraités sont d'ores et déjà représentées au sein du Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), lequel participe au Conseil d'orientation des retraites. Spécifiquement créé pour représenter les retraités, le CNRPA, notamment composé de représentants des principales associations, y compris les unions syndicales de retraités affiliées aux organisations syndicales représentatives, est relayé par des comités départementaux et régionaux. Son rôle est d'assurer la participation des retraités et des personnes âgées à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique sociale les concernant. En outre, dans le cadre des consultations engagées sur la réforme des retraites, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité rencontré a le président de la Confédération française des retraités le 19 février et le 21 mars 2003.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18239

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3604

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5137